

Bilan des qualifications aux fonctions de maître de conférences et de professeur, 1999

Alain Chenu
Président de la 19^e section du CNU
(Sociologie, démographie)

La 19^e section du CNU a siégé pendant trois journées et demie pour la qualification des maîtres de conférences et un peu plus d'une journée pour celle des professeurs. Chaque rapporteur avait eu à examiner environ 19 dossiers.

Lorsque les avis des deux rapporteurs étaient favorables et qu'aucun membre de la section n'avait de réserve à exprimer, les rapporteurs présentaient généralement une version condensée de leur analyse du dossier ; de la sorte, en l'absence d'avis contraires de la part des collègues non rapporteurs, les autres cas pouvaient être examinés de manière moins succincte. Il avait été convenu en début de session que les décisions acquises à une courte majorité seraient réexaminées au vu de l'ensemble des cas traités, ce qui a été fait pour trois dossiers de maîtres de conférences et a abouti à un renversement au bénéfice d'une candidate qui avait d'abord été écartée.

Qualification aux fonctions de maître de conférences

Le chevauchement entre le calendrier des soutenances et celui de la procédure de qualification s'est traduit par de nombreux abandons de candidatures. Les 33 abandons sont souvent le fait de candidats n'ont pas pu soutenir une thèse dans les délais qu'ils avaient prévus. Bien peu parmi eux ont eu l'amabilité de prévenir du retrait de leur dossier les rapporteurs que le bureau de la section leur avait assignés.

D'assez nombreux dossiers étaient lacunaires - curriculum vitae incomplet, thèse manquante, rapport de soutenance partiellement signé. Souhaitons qu'en l'an 2000 le site Internet du ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie diffuse des consignes spécifiques à chaque section du CNU.

La principale difficulté rencontrée au fil de cette session tient, de manière encore plus nette que les années précédentes, au fait que des jurys de thèse attribuent à l'unanimité la meilleure mention possible et signent un rapport de soutenance laissant entrevoir de graves faiblesses dans le dossier du candidat. Les rapporteurs et le CNU sont alors amenés à reprendre au moins en partie le travail que le jury de thèse n'a pas fait de manière satisfaisante.

Comme lors des précédentes sessions, le niveau d'exigence du CNU en matière de publications a été fonction de l'âge des candidats. Un bon rapport de soutenance, un peu d'expérience d'enseignement de la sociologie et un dossier de publications à peu près vide forment un dossier acceptable à trente ans, insuffisant à quarante. L'absence d'expérience en matière d'enseignement est un obstacle fort à la qualification, mais des candidats ayant réalisé leur thèse dans des conditions particulières d'éloignement ont pu être qualifiés.

Sur 254 candidats ayant présenté un dossier complet, 137 - soit 54 % - ont été qualifiés. 21 candidats avaient déjà essuyé un refus en 1998, 7 d'entre eux ont été qualifiés.

L'âge moyen des qualifiés est de 35,9 ans (35,8 en 1998, 39,3 en 1992), celui des non qualifiés atteint 40,4 ans. Ages médians : 34,5 pour les qualifiés, 39,5 pour les non qualifiés.

Les candidates sont qualifiées à 62 %, les hommes à 42 %. L'écart se creuse en faveur des femmes : en 1998 elles étaient qualifiées à 60 %, les hommes à 49 %. En 1992 les taux étaient identiques pour les deux sexes.

69 % des candidats ayant soutenu leur thèse en 1998 ou 1999 obtiennent leur qualification. Le taux passe à 35 % pour les autres.

Parmi les thèses nouveau régime postérieures à 1992 et dont la mention est connue, près de sept sur dix avaient obtenu la meilleure mention, Très honorable avec félicitations. Même si cette mention suprême est distribuée de manière libérale, le taux de qualification est largement fonction de la mention :

<i>Mention</i>	<i>Qualification</i>			<i>Taux de qual. (%)</i>
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>	
<i>Honorable</i>	0	4	4	0
<i>Très honorable</i>	19	35	54	35
<i>Très honorable avec félicitations</i>	88	39	127	69

Le taux de qualification atteint 71 % pour les candidats dont le directeur de thèse est sociologue ou démographe, et 33 % pour les autres.

<i>Discipline du directeur de thèse</i>	<i>Qualification</i>			<i>Taux de qual. (%)</i>
	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>	
<i>Sociologie, démographie</i>	100	41	141	71
<i>Ethnologie, préhistoire</i>	13	16	29	45
<i>Science politique</i>	11	11	22	50
<i>Histoire, géographie, amén.</i>	5	16	21	24
<i>Sciences de l'éducation</i>	3	7	10	30
<i>Science économique</i>	3	6	9	41
<i>Autres, indéterminés</i>	2	20	22	9

Les taux de qualification sont au total identiques en province et dans la région parisienne.

Qualifiés et non qualifiés selon l'établissement de soutenance de la thèse

<i>Etablissement ou ville de soutenance</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>	<i>Etablissement ou ville de soutenance</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Total</i>
Paris Ehess	29	13	42	Rennes 2	4	1	5
Paris 8	9	11	20	Nantes	3	1	4
Paris 5	11	8	19	Picardie	2	2	4
Paris 1	7	11	18	Toulouse	1	3	4
Paris 10	10	5	15	Aix Marseille 2	2	1	3
Paris 7	2	7	9	Besançon	3	0	3
Paris 4	2	2	4	Caen	0	3	3
Paris 9	3	1	4	Rouen	1	2	3
Paris lep	1	2	3	Aix Marseille 1	1	1	2

Paris 3	0	3	3	Bretagne occ.	1	1	2
Paris Ephe 5e	1	1	2	Ehess Marseille	2	0	2
Paris Mines	2	0	2	Montpellier 3	1	1	2
Lyon 2	7	4	11	Nancy 2	2	0	2
Bordeaux	4	4	8	Tours	0	2	2
Strasbourg	4	4	8	Autres établ. français	10	6	16
Toulouse 2	2	5	7	Etranger	6	4	10
Lille	2	4	6				
Grenoble	2	3	5	<i>Total</i>	13	117	25
					7		4

Qualification aux fonctions de professeur

Sur 39 candidats ayant présenté un dossier complet, 19 (49 %) ont été qualifiés. La part des femmes est très faible : quatre candidates, dont trois qualifiées. L'âge moyen des qualifiés atteint 49,7 ans, ce qui est beaucoup (en 1998 il était de 48,4, en 1992 de 47,6). Les non qualifiés ont en moyenne 49,0 ans.